



Entretien avec Yves Cochet

## « Le rapport sociétal des entreprises, un outil au service du citoyen-consommateur »

Avec Dominique Voynet, Yves Cochet est à l'origine du décret qui oblige les entreprises cotées à la Bourse de Paris de réaliser un rapport environnement. Il dresse le bilan de cette réforme.

**Cosmopolitiques:** L'instauration en 2001-2002 du rapport environnement des entreprises, voulue et portée par les ministres Verts du gouvernement Jospin, n'est guère mise à leur actif, pourquoi ?

**Yves Cochet:** Comme pour beaucoup d'autres réformes, le décret du 20 février 2002 mettait en lice plusieurs ministères : Justice, Économie, Travail et Environnement, ministère que je dirigeais à l'époque. Mais il est vrai qu'à l'origine de cette réforme se trouve une volonté « verte » très forte, de Dominique Voynet lors de la discussion de la loi NRE et de moi-même. Par ailleurs, le reporting dit extra-financier est un élément parmi d'autres de la nécessaire régulation environnementale de l'économie, et pas le plus simple à appréhender. Sans doute a-t-il été éclipsé par le débat sur d'autres outils comme la fiscalité écologique, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Sans parler du calendrier électoral du moment : le décret d'application est paru en février 2002...





**Cosmopolitiques:** Êtes-vous satisfait du bilan ?

**Yves Cochet:** Non, les rapports sont incomplets, gravement incomplets pour certains. Et leur utilisation par les parties prenantes, notamment syndicales, pour peser sur les orientations décidées par les directions d'entreprises ou les actionnaires, est encore très insuffisante. C'est regrettable, car la somme des informations d'ores et déjà présentes dans les rapports environnement permettrait d'enrichir les débats sur l'impact et le rôle des grandes firmes dans la mondialisation; débats qui, eux, ne manquent pas. Quelques ONG toutefois, je pense notamment aux Amis de la Terre, commencent à s'en emparer.

**Cosmopolitiques:** Que faudrait-il faire ?

**Yves Cochet:** Quand une reddition est obligatoire, la moindre des choses est d'en vérifier l'effectivité et de sanctionner les manquements. On estime que globalement, seules une centaine d'entreprises cotées sur environ 700 fournissent des informations dites de développement durable dans leur rapport annuel. Je ne comprends pas l'inertie des pouvoirs publics et de l'Autorité des marchés financiers censés veiller à l'exhaustivité et à la fiabilité des informations fournies par les entreprises qui font appel à l'épargne publique via la Bourse.

**Cosmopolitiques:** Quelles informations environnementales vous paraissent les plus essentielles ?

**Yves Cochet:** Vous ne serez pas étonné que je vous réponde: la consommation énergétique et l'intensité énergétique des process industriels ou des services offerts. Et leur corollaire, les émissions de gaz à effet de serre. Mais également la composition du mix énergétique de l'entreprise, les rejets cruciaux pour chaque activité – pensons au nucléaire – ou les données sensibles pour d'autres: OGM dans l'agrobusiness par exemple. Sans oublier le rôle clé des banques, coresponsables des projets qu'elles financent.

**Cosmopolitiques:** Que peut faire le citoyen de ces rapports ?

**Yves Cochet:** Dans une économie où la tendance lourde est la financiarisation et l'optimisation de l'allocation des facteurs de production à l'échelle mondiale, l'étiquette des produits ne suffit plus pour exercer sa citoyenneté économique. Lors d'achats importants (véhicules, longs





voyages, logement, biens d'équipement...), les questions que se pose le consommateur sur leurs impacts écologiques doivent trouver des réponses dans le rapport sociétal des firmes qui les vendent. Par ailleurs, alors que les effets de la mondialisation économique bouleversent chaque jour un peu plus notre vie, le citoyen-consommateur doit trouver dans ce rapport l'explication nécessaire sur la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et dividendes, les modalités de la sous-traitance, les impôts et taxes payés aux pouvoirs publics là où se trouvent les usines, les mesures d'accompagnement prises par les entreprises dans les bassins d'emploi délaissés par les délocalisations ou pour protéger les écosystèmes... Ces éléments font partie de l'obligation actuelle de reddition, et ils sont particulièrement mal renseignés. En détaillant les impacts précis de l'activité sur les territoires d'implantation, et en livrant ces informations à l'ensemble des parties prenantes qui subissent ces impacts, le rapport environnemental et social peut beaucoup contribuer au débat sur la nécessaire relocalisation de l'économie.

*Entretien réalisé par Blaise Desbordes*



